Conforms to US OSHA Hazard Communication 29CFR1910.1200

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

814C Toner

Section 1. Identification

Identificateur SGH du produit : 814C Toner

Type de produit : Solide.

Description :	Numéros de référence (PN) :
Toner 814C SS Toner 814C DR	15S814C 15S813C

Pour toute question liée à la compatibilité imprimante/cartouche, consulter www.lexmark.com

Application : **Imprimante Laser C734, C736, C746, C748, C4150, CS720, CS725, CS736, CS748, CX725, X734, X736, X738, X746, X748, XC4140, XC4150, XS734, XS736, XS738, XS748**

Données relatives au fournisseur : Lexmark International, Inc.
740 West New Circle Road
Lexington, Ky 40550

Adresse courriel de la personne responsable de cette FDS : rcassidy@lexmark.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : Informations :1-859-232-2000
En cas d'urgence :1-859-232-3333

ChemTel: US/Canada/Puerto Rico 1-800-255-3924
International 1-813-248-0585
(Collect calls accepted)
24/7

Section 2. Identification des risques

Statut OSHA/HCS : Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).

Classement de la substance ou du mélange : POUSSIÈRES COMBUSTIBLES

Pourcentage du mélange constitué de composants de toxicité inconnue: 7.3%

Éléments d'étiquetage SGH

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air.

Conseils de prudence

Généralités : Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Prévention : Non applicable.

Intervention : Non applicable.

Stockage : Non applicable.

Élimination : Non applicable.

Section 2. Identification des risques

Éléments d'une étiquette complémentaire : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Empêcher l'accumulation de poussière.

Dangers non classés ailleurs : Aucun connu.

Section 3. Composition et information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Nom des ingrédients	%	Numéro CAS
Titane, dioxyde de	≥0.3 - <1	13463-67-7

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Ingestion : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 4. Premiers soins

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements particuliers : Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés : Utiliser de la poudre EXTINCTRICE.

Agents extincteurs inappropriés : NE PAS utiliser de jet d'eau.

Dangers spécifiques du produit : Les nuages de poussière fine peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Produit de décomposition thermique dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
oxyde/oxydes de métal

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Pour le personnel non affecté aux urgences : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage

Petit déversement : Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement : Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter la formation de poussière pendant la manipulation et éviter toutes les sources d'inflammation possibles (étincelle ou flamme). Empêcher l'accumulation de poussière. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les équipements électriques et éclairages doivent être protégés conformément aux normes en vigueur afin d'éviter le contact de la poussière avec les surfaces chaudes, les étincelles ou les autres sources d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert d'un produit, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en attachant les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène générale au travail : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Section 7. Manutention et entreposage

Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Titane, dioxyde de	**ACGIH TLV (États-Unis, 4/2014).** TWA: 10 mg/m³ 8 heures. **OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).** TWA: 10 mg/m³ 8 heures. Forme: Empoussiérage total **OSHA PEL (États-Unis, 2/2013).** TWA: 15 mg/m³ 8 heures. Forme: Empoussiérage total

Contrôles d'ingénierie appropriés : Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

Protection de la peau

Protection des mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Protection du corps : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Autre protection pour la peau : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire : Munissez-vous d'un respirateur à filtre de particules parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique : Solide (Solide finement divisé.)

Couleur : Cyan

Odeur : Légère odeur (Plastique.)

Seuil de l'odeur : Non disponible.

pH : Non applicable.

Point de fusion : Indéterminé.

Point d'ébullition : Non disponible.

Point d'éclair : Vase clos: Non applicable.

Durée de combustion : Non disponible.

Vitesse de combustion : Non disponible.

Vitesse d'évaporation : Non applicable.

Inflammabilité (solide, gaz) : Non disponible.

Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation) : Non disponible.

Pression de vapeur : Non disponible.

Densité de vapeur : Non applicable.

Densité relative : Indéterminé.

Solubilité : Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

Solubilité dans l'eau : Non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non disponible.

Température d'auto-inflammation : Non disponible.

Température de décomposition : Non disponible.

TDAA : Non disponible.

Viscosité : Non disponible.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter : Éviter la formation de poussière pendant la manipulation et éviter toutes les sources d'inflammation possibles (étincelle ou flamme). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert d'un produit, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en attachant les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Empêcher l'accumulation de poussière.

Matériaux incompatibles : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :
matières oxydantes

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Information toxicologique

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
814C Toner	CL50 Inhalation Poussière et buées DL50 Orale	Rat Rat	>5000 mg/l >5000 mg/kg	4 heures -

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Titane, dioxyde de	Peau - Léger irritant	Humain	-	72 heures 300 Micrograms Intermittent	-

Sensibilisation

Aucune donnée spécifique.

Mutagénicité

Aucune donnée spécifique.

Conclusion/Résumé : Non mutagène au test Ames.

Cancérogénicité

Aucune donnée spécifique.

Conclusion/Résumé : Low acute inhalation toxicity. As with exposure to high concentrations of any dust, minimal irritation of the respiratory tract may occur. Pure titanium dioxide, a minor component of this product, has been listed by IARC as a group 2B (possible carcinogen). This classification is based on rat "lung particulate overload" studies performed with airborne particulate. Toner is not listed by IARC, NTP, or OSHA.

Section 11. Information toxicologique

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP
Titane, dioxyde de	-	2B	-

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée spécifique.

Tératogénicité

Aucune donnée spécifique.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Aucune donnée spécifique.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Aucune donnée spécifique.

Risque d'absorption par aspiration

Aucune donnée spécifique.

Informations sur les voies d'exposition probables : Voies d'entrée probables : Cutané, Inhalation.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Aucune donnée spécifique.

Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 11. Information toxicologique

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu. Le test d'Ames est négatif (pas de mutagénicité) pour l'encre en poudre.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mesures numériques de la toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

Section 12. Information sur l'écologie

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Titane, dioxyde de	Aiguë CL50 3 mg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 6.5 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia pulex - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 >1000000 µg/l Eau de mer	Poisson - Fundulus heteroclitus	96 heures
814C Toner	Aiguë CE50 >1000 mg/l	Daphnie	24 heures
	Aiguë CE50 >1000 mg/l	Daphnie	48 heures

Persistance et dégradabilité

Non disponible.

Potentiel bioaccumulatif

Nom du produit ou de l'ingrédient	$LogP_{ow}$	BCF	Potentiel
Titane, dioxyde de	-	352	faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{OC}) : Non disponible.

Effets nocifs divers : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Considérations lors de l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou

Section 13. Considérations lors de l'élimination

l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Information relative au transport

	Classification pour le DOT	Classification pour le TMD	Classement mexicain	ADR/RID	IMDG	IATA
Numéro NU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
Nom officiel d'expédition UN	-	-	-	-	-	-
Classe(s) de danger relatives au transport	-	-	-	-	-	-
Groupe d'emballage	-	-	-	-	-	-
Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.	Non.	No.	No.
Autres informations	-	-	-	-	-	-

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux :** toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC : Non disponible.

Section 15. Information réglementaire

États-Unis

TSCA (USA) : Tous les ingrédients figurant sur la liste TSCA (Toxic Substances Control Act) et ont été enregistrés ou en sont exempts.

SARA / EPCRA (USA) : Aucun des ingrédients de ce produit ne présente une quantité finale à déclaration obligatoire telle que définie dans l'EPCRA (Emergency Planning and Community Right-to-Know Act) -Section 302: EHS (Extremely Hazardous Substances) ou ne répond aux exigences de déclaration de substances extrêmement dangereuses telles que prévues à la Section 304.

Californie prop. 65 : Ce produit ne contient aucune substance à des niveaux que l'État de Californie a déclarés comme provoquant le cancer, des anomalies congénitales ou autres problèmes de reproduction - California Proposition 65.

Listes de réglementations internationales

Section 15. Information réglementaire

EINECS (Europe) : Tous les ingrédients figurant sur la liste EINECS(Inventaire européen des produits chimiques commercialisés), ont été enregistrés sur l'ELINCS (Liste européenne des substances chimiques notifiées), ou en sont exempts.

Statut REACH : EU (REACH) : Tous les composants de la formule du toner sont enregistrés, préenregistrés ou exemptés sous REACH. Les substances chimiques préenregistrées seront enregistrées entre 2011 et 2018.

ENCS (Japon) : Tous les ingrédients figurant sur la liste ENCS (Existing and New Chemical Substances) japonaise, ont été enregistrés ou en sont exempts.

AICS (Australie) : Tous les ingrédients figurant sur la liste AICS (Australian Inventory of Chemical Substances), ont été enregistrés ou en sont exempts.

Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS) : Tous les composants sont listés dans l'Inventaire des Philippines (PICCS) ou en sont exemptés.

Inventaire de Corée (KECI) : Tous les ingrédients figurant sur la liste ECL (Existing Chemical List) coréenne, ont été enregistrés ou en sont exempts.

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) : Tous les composants sont listés dans l'Inventaire chinois (IECSC) ou en sont exemptés.

Canada

SIMDUT (Canada) : Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).

DSL/NDSL : Tous les ingrédients figurant sur la liste DSL (Domestic Substance List) canadienne, ont été enregistrés sur la NDSL (Non-Domestic Substances List), ou en sont exempts.

Classification du Mexique : Santé : 1 Inflammabilité : 1 Réactivité : 0

Section 16. Renseignements supplémentaires

Historique

Date d'édition/Date de révision : 10/31/2016.

Date de publication précédente : 9/14/2015.

Version : 2

Légende des abréviations : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
FBC = Facteur de bioconcentration
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IATA = Association international du transport aérien
CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogKoe = coefficient de partage octanol/eau
MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NU = Nations Unies

Références : HCS (U.S.A.)- Hazard Communication Standard
Réglementation internationale concernant le transport
IATA Dangerous Goods Regulation (DGR) 55th Edition 2014

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Section 16. Renseignements supplémentaires

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.
Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.